

Les crédits

M^{me} Wilson a écrit récemment à la ministre de la Justice pour lui faire part de sa consternation face à l'élimination de ce programme qui avait un budget annuel de 2,75 millions de dollars. Dans sa lettre, elle écrivait ceci:

Il est complètement illusoire de conférer des droits à des gens qui n'ont pas les moyens de les faire respecter. J'avais cru qu'on avait étendu le Programme de contestation judiciaire dans le but de régler ce problème. Je comprends très bien que tous les gouvernements traversent une période d'austérité financière. Mais j'ai du mal à comprendre qu'on s'en prenne aux plus démunis d'entre nous.

M^{me} Wilson a déclaré qu'en tant que juge de la Cour suprême, elle avait été à même de constater la grande valeur de ce programme pour les groupes minoritaires et les personnes défavorisées. Elle a ensuite souligné qu'elle pouvait dire en toute confiance que le public en avait certainement pour son argent avec ce programme particulier.

• (1240)

Ce programme prévoyait un financement jusqu'à concurrence de 35 000 \$ pour aider des individus et des organismes sans but lucratif à intenter des causes types qui contestaient la constitutionnalité des lois et des politiques fédérales et qui s'appuyaient sur les droits à l'égalité ainsi que sur les droits linguistiques garantis par la Charte.

Le président conservateur du comité multipartite, le député d'Oxford, a écrit au premier ministre Brian Mulroney pour protester lui aussi. Il a dit: «Nous sommes optimistes. Nous pourrions convaincre le gouvernement qu'il faut trouver des solutions pour fournir des services de ce genre.»

Or, le ministre du Multiculturalisme et député de Pierrefonds — Dollars a déclaré que le programme n'était plus utile et que les provinces devaient prendre la relève. Ce programme a été établi en 1978, pour soutenir financièrement les causes concernant les droits des minorités linguistiques; il a pris de l'ampleur en 1985, après la proclamation d'un article important de la Charte sur les droits à l'égalité. Je faisais alors partie du comité chargé d'étudier cet article 15 et j'avais recommandé l'expansion du Programme de contestation judiciaire.

Le troisième argument que je voudrais présenter. . .

[Français]

—c'est le régime d'allocation au conjoint qui avait pour but d'aider les personnes âgées défavorisées de moins de 65 ans jusqu'à ce qu'elles aient droit aux prestations de la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti.

À la page 109 du Budget s'inscrit la volonté du gouvernement de revoir en profondeur le régime d'allocation au conjoint si un jugement élargissant ces allocations aux

personnes divorcées et aux célibataires est reconnu. Si le gouvernement passe aux actes, cette mesure toucherait les plus vulnérables, les économiquement faibles, âgés de 60 à 64 ans, dont la majorité sont des femmes.

De plus, j'aimerais attirer l'attention sur le montant d'argent qui a été alloué ce mois-ci dans les allocations pour la sécurité de la vieillesse. Ce montant de 37 cents, c'est vraiment une insulte, et la dernière fois c'était un montant de 75 cents. Ce qui n'est certes pas suffisant. On ne peut pas se payer une tasse de café ou même une tranche de pain avec ce montant.

Une autre chose que j'aimerais souligner, c'est la dégradation de la parité des salaires. Et une dernière chose, ce serait la compression de l'enveloppe pour les logements sociaux.

Sur la question des salaires, non seulement le gouvernement Mulroney a aboli le bureau de recherche sur les traitements, mais il a également annoncé la diminution de rattrapage rétroactif pour les fonctionnaires. En effet, le gouvernement n'a pas l'intention de verser d'autres indemnités de rattrapage pour la période précédant le 1^{er} novembre 1990, et il prendra les mesures parlementaires nécessaires pour faire appliquer cette décision. Ce qui veut dire que si on n'aime pas la chose, on abolit. Pour 80 000 employés de la Fonction publique, ce geste est un rejet du principe de la parité salariale.

Un dernier point, c'est la question des mères isolées ou célibataires qui ont besoin de logements sociaux. Or, le gouvernement Mulroney a annoncé que la croissance des dépenses de logements sociaux serait limitée à 3 p. 100 jusqu'en 1997. Et là j'aimerais attirer l'attention sur le fait que le gouvernement Mulroney n'a pas seulement diminué de près de 50 p. 100 le nombre de places pour les logements sociaux, mais il a également aboli le programme de coopératives de logements, qui était pourtant rentable et permettait aux personnes âgées, aux chefs de familles monoparentales, aux handicapés et aux économiquement faibles de vivre dans des logements abordables.

Pour terminer, monsieur le Président, j'apporte encore une fois à votre attention que c'est un budget dégueulasse pour les femmes, et certainement pour les personnes en difficulté, financièrement parlant.

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, je suis assise ici et j'écoute la députée de Mont-Royal. Et la première chose qui me vient à l'esprit c'est qu'il faudrait absolument que le gouvernement ait une machine à imprimer des dollars pour répondre aux nombreux problèmes, j'en conviens, auxquels font face plusieurs Canadiens et Canadiennes.

Monsieur le Président, c'est absolument aberrant d'entendre des choses comme: «Si le gouvernement se voit obligé de réviser le programme d'allocations aux veufs et